

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0757 du 16/06/2021**

Arrêté du 11 juin 2021

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT  
DE L'INTERIM DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-ALPES

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques adjoint de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques des Hautes-Alpes.

Date d'application : 01/07/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-ALPES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT  
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-ALPES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

chargeant un administrateur des Finances publiques adjoint  
de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques des Hautes-Alpes

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,  
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 19 mai 2021 portant intégration, détachement, promotion, nomination et affectation d'administrateurs généraux des Finances publiques et d'un agent contractuel.

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. Patrick RAJOT, administrateur des Finances publiques adjoint, affecté à la Direction départementale des Finances publiques des Hautes-Alpes, est chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Francis PAREJA.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 11 JUIN 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,  
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756